

## Municipalité de Saint-Anicet



### AVIS PUBLIC

**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ**, par la soussignée, secrétaire-trésorière adjointe, de la susdite municipalité, qu'il y aura séance ordinaire du Conseil municipal, **lundi le 3 août 2020 à 19h00**, à la salle du conseil, au 333, avenue Jules-Léger, à Saint-Anicet.

Au cours de cette session, le Conseil doit statuer sur les demandes suivantes :

---

***Nature et effets : DM-03M-2020***

La demande de dérogation mineure consiste à permettre l'agrandissement du garage (en hauteur) pour avoir une hauteur totale de 7.62 mètres au lieu de 6.7 mètres et de permettre que la hauteur du garage soit supérieure à la hauteur de la maison.

***Identification des sites concernés : Immeuble situé au 410, 7<sup>e</sup> rue***

---

***Nature et effets : DM-04-2020***

La demande de dérogation mineure consiste à régulariser la marge de recul arrière de la maison de 3.02 mètres au lieu de 4.01 mètres.

***Identification des sites concernés : Immeuble situé au 1657, 63<sup>e</sup> rue***

---

***Nature et effets : DM-05-2020***

La demande de dérogation mineure consiste à permettre le lotissement de quatre lots ayant des décrochées et de permettre la construction d'une maison ayant une façade principale sans fenestration et sans entrée piétonnière face au chemin de Planches.

***Identification des sites concernés : Immeuble situé au 360, chemin de Planches***

---

Tout intéressé pourra se faire entendre par le Conseil relativement à ces demandes lors de la séance ordinaire du conseil ou pourra transmettre ses commentaires ou questions par écrit relativement à ces demandes de dérogations mineures jusqu'au 31 juillet 2020 à 16 h de la manière suivante :

- Par la poste au 335, avenue Jules-Léger, Saint-Anicet (Québec) J0S 1M0
- Par courriel à l'adresse : [dg@stanicet.com](mailto:dg@stanicet.com)

Donnée à Saint-Anicet, ce 17 juillet 2020.

  
Denis Lévesque  
Directeur général

---